



RECONVERSION INDUSTRIELLE DE LA PAPETERIE HISTORIQUE DE GRAND-COURONNE

Société Nouvelle Darblay Production

En 2019, la papeterie de Grand-Couronne, l'un des fleurons industriels rouennais, allait être vendue en vue de son démantèlement. Prémpté par la Métropole Rouen Normandie, le site a été repris le 10 mai 2022 dans le cadre du projet porté par Fibre Excellence. L'objectif : pérenniser la vocation industrielle et papetière du site en convertissant l'outil à la production de papier pour emballages et maintenir l'emploi local.

Le projet

Le projet de Fibre Excellence vise la conversion du site industriel existant, précédemment dédié au recyclage et à la production de papier journal, pour en faire un site de production de papier d'emballage à base de papiers et cartons recyclés (PCR)

Cette reconversion s'accompagne de travaux de modernisation qui permettront, par rapport à l'ancien site, d'améliorer significativement le bilan environnemental du site par une meilleure maîtrise de ses consommations et de ses émissions atmosphériques. Le projet est porté par une société dédiée, la **Société Nouvelle Darblay Production (SNDP)**.

CHIFFRES CLÉS



450 000
tonnes par an

DE PAPIERS CARTONS
RECYCLÉS



170

EMPLOIS CRÉÉS



245

millions d'euros
D'INVESTISSEMENTS



425 000
tonnes par an

DE PAPIER POUR ONDULÉ
(PPO) PRODUITES À TERME.

Le futur schéma de production

MATIÈRES PREMIÈRES

La pâte à papier est produite à partir de papiers et cartons recyclés (PCR). Le site utilise également minoritairement de la fibre vierge, livrée depuis des sites de fabrication de pâte à papier français. Les approvisionnements se font par train pour limiter l'empreinte environnementale.

ÉNERGIE

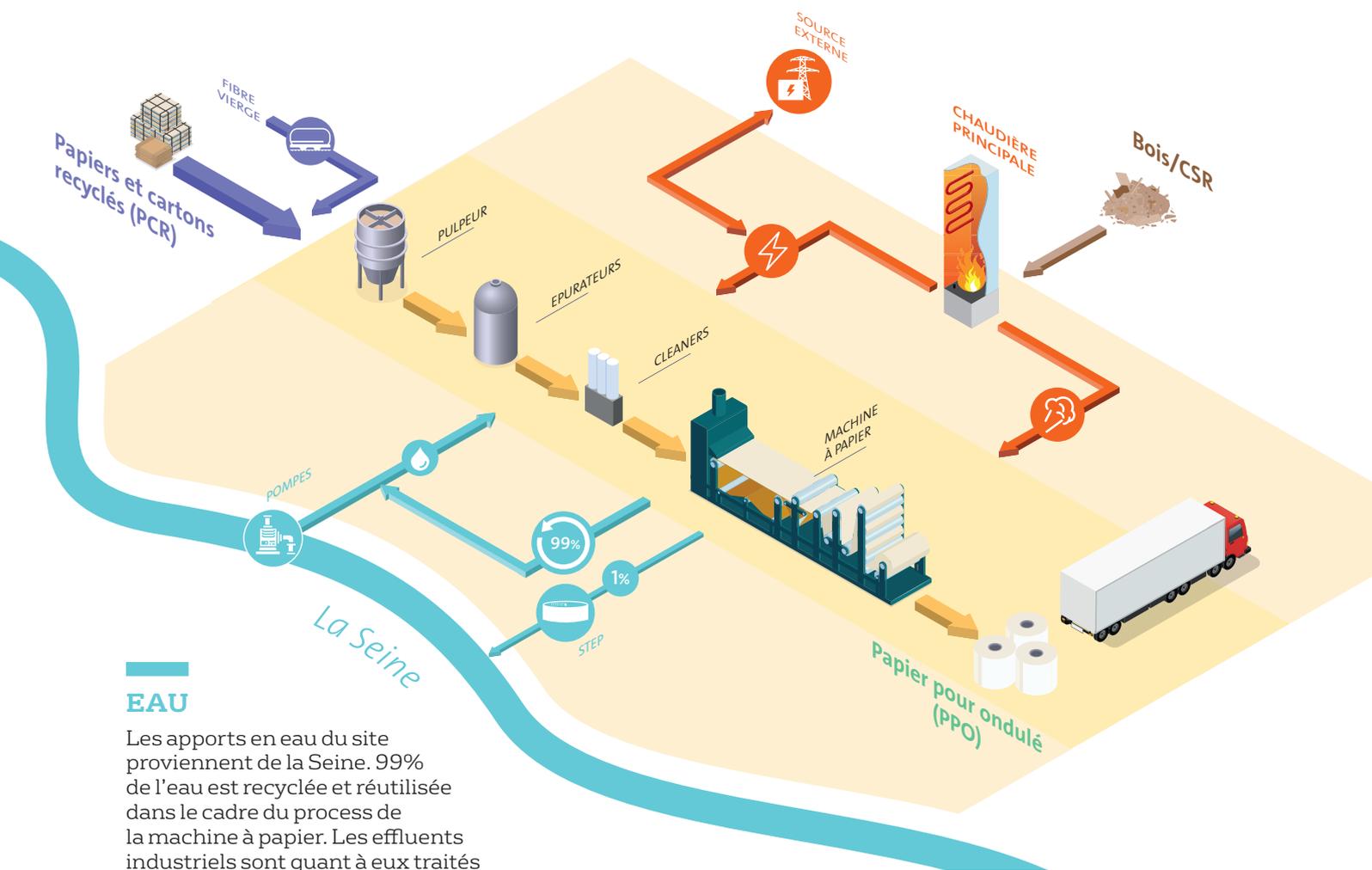
La papeterie a besoin d'énergie électrique et de vapeur pour fonctionner. Le site est équipé d'une chaudière principale alimentée par les résidus du processus de production, par du biogaz issu de la station d'épuration, ainsi qu'un mélange de bois et de combustibles solides de récupération (CSR).

> VAPEUR :

la vapeur nécessaire produite par les chaudières alimente le processus papetier. L'excédent pourra alimenter d'autres industriels et/ou un réseau de chaleur urbain.

> ELECTRICITÉ :

une large partie de l'électricité nécessaire est autoproduite par deux turbines à vapeur d'une puissance de 15 MW. L'excédent pourra être injecté sur le réseau local.



EAU

Les apports en eau du site proviennent de la Seine. 99% de l'eau est recyclée et réutilisée dans le cadre du processus de la machine à papier. Les effluents industriels sont quant à eux traités par la station d'épuration du site (STEP) – seule de l'eau traitée est rendue à la Seine.

PRODUCTION DE PAPIER POUR ONDULÉ (PPO)

Une série d'équipements permet de réhydrater les papiers et cartons recyclés, d'éliminer les impuretés pour en améliorer la qualité et de former une longue feuille. Cette feuille est égouttée, pressée, séchée, puis additionnée d'amidon et de colle pour rigidifier le papier ainsi produit. Le papier pour ondulé est initialement disposé sur de larges bobines (bobines mères) puis découpé sur des bobines de taille inférieure (bobines filles) destinées à être commercialisées.

Zoom sur la Station d'Épuration (STEP).

La STEP produira du biogaz, qui sera valorisé dans la chaudière pour produire de l'énergie renouvelable.

De plus, elle est dimensionnée pour traiter davantage d'eaux usées que celles produites par le site et serait en capacité de répondre à des besoins externes.

Une réindustrialisation basée sur des engagements forts



PRÉSERVATION DE L'EMPLOI LOCAL

Le projet permet de préserver et de créer des emplois qualifiés dans la région, en s'appuyant sur un fort historique et un important savoir-faire papetier, tout en formant et développant des compétences spécialisées à haute valeur ajoutée aujourd'hui en raréfaction en France.

À terme, 170 salariés seront embauchés pour opérer le site. Il irriguera également l'ensemble du tissu industriel et économique local par le recours régulier à des prestations de maintenance, de nettoyage, d'ingénierie, etc., de manière quotidienne et plus fortement au cours des grands arrêts de maintenance.

Au total, le site devrait permettre d'injecter chaque année environ 30 millions d'euros dans l'économie locale, et de nombreux emplois indirects seront ainsi créés.



PÉRENNITÉ ÉCONOMIQUE

Marché européen du PPO utilisant des vieux papiers : **21,5 millions de tonnes**

Croissance attendue d'ici 2035 : **+7,7 millions de tonnes**

Le projet prévoit un investissement initial de 245 millions d'euros qui viendra alimenter tout l'écosystème industriel français avec un chantier majeur.

Plus largement, la reconversion de l'usine est pensée pour assurer au projet une viabilité économique sur le long terme.

En effet, alors que la production de papier journal est structurellement déclinante, le marché de la production d'emballage est en plein développement et cette croissance est amenée à se poursuivre sur le long terme, conduite par des tendances de fond telles que le développement du e-commerce et le bannissement des matières plastiques. L'expertise de Fibre Excellence et sa fine connaissance des marchés européens et internationaux assurera des débouchés pérennes à la production de l'usine.

En parallèle, le site bénéficiera de la tendance de fond de la relocalisation de marchés au niveau européen, soutenue par le renchérissement structurel des transports longue distance et par des politiques européennes et françaises actives en faveur de la relocalisation de l'industrie.

BOUCLE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET LOCALE

La nature même du projet consiste à réemployer un site industriel qui était destiné à être démantelé. Dès son origine, le projet est donc focalisé sur le réemploi et la valorisation de ressources industrielles existantes.

Le projet permet le recyclage local de 450 000 tonnes par an de papiers et cartons recyclés (PCR). Actuellement valorisés à plus de 300 km et parfois même exportés, les PCR générés par les ménages et les acteurs économiques normands retrouveront ainsi un exutoire local.

Grâce à la chaudière de cogénération, le site valorise 220 000 tonnes/an de déchets de process, de biogaz, de bois déchet et de combustible solide de récupération (CSR) pour produire de l'énergie afin de s'alimenter en électricité et de renvoyer le surplus sur le réseau local.

La situation géographique de l'usine et la volonté de Fibre Excellence permettront le développement du transport multimodal : 50% des ventes seront expédiées par voie fluviale, maritime ou par train. La même approche sera à l'œuvre pour les approvisionnements.

La proximité de l'A13 assurera l'absence d'impact sur les routes secondaires.



EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE

Le projet présenté a fait l'objet de réflexions approfondies afin de concevoir un projet modèle, avec une empreinte aussi limitée que possible, en très nette amélioration par rapport à l'activité précédente – ce alors que le site de Chapelle Darblay était d'ores et déjà favorablement connu pour la qualité de ses installations et de ses machines.

Tout en conservant la structure de la machine à papier existante, la production de papier pour emballage à grammage plus lourd que précédemment va entraîner une très nette augmentation du volume de produits finis. Les meilleures techniques disponibles sont mises en œuvre avec les objectifs suivants :



AIR

- Réduction des émissions atmosphériques grâce à l'installation de nouveaux équipements d'épuration des fumées.
100% conforme aux nouvelles exigences réglementaires européennes en matière d'émissions.



ÉLECTRICITÉ

- Réduction de 48% de l'électricité consommée par tonne produite, à 480KWh par tonne contre 930KWh précédemment.
- Réduction de 18% de l'électricité consommée au total par an, à 204 GWh/an contre 250 GWh/an précédemment.



EAU

- Réduction de 71% de l'eau consommée par tonne produite dans le cadre du projet, 10m³/t contre 35m³/t précédemment.
- Réduction de 37% de l'eau consommée au total chaque année par rapport à l'autorisation initiale de 2019.



DÉCHETS

- Réduction de + de 60% des déchets générés, à 57 000 tonnes par an contre 150 000 tonnes précédemment - et sur les déchets produits, 65% seront valorisés sous forme d'énergie. Le reste sera valorisé dans des filières locales.
- Plus de 100 000 tonnes de sous-produits externes de proximité valorisés par an, détournés de l'enfouissement.

La demande d'autorisation

Le projet implique des évolutions qui nécessitent le dépôt d'une nouvelle demande d'autorisation environnementale avec étude d'impact.

DEUX ÉVOLUTIONS MAJEURES

> CONVERSION DU PROCESSUS PAPETIER

La production de papier pour ondulé nécessite des modifications du processus papetier. Ces modifications conduisent à demander l'évolution de la capacité de production autorisée de **830 à 1300 tonnes par jour**.

Principales modifications :

- Conversion de la machine à papier pour produire du papier plus épais.
- Nouvelle ligne de bobinage en remplacement des 2 lignes existantes.
- Nouvelle ligne de traitement des papiers/cartons recyclés : contrairement au papier produit précédemment, les PCR ne nécessitent pas de désencrage ou de blanchiment.
- Nouvelle ligne de traitement de fibre vierge pour les papiers spécialisés.

> REFONTE DE L'UNITÉ DE PRODUCTION ÉNERGÉTIQUE

L'unité de production énergétique bénéficiera d'une refonte pour pouvoir valoriser l'ensemble des déchets de la papeterie dans une approche «zéro déchets». Elle sera ainsi alimentée avec du combustible solide de récupération (CSR) et garantira des rejets atmosphériques moins polluants, dans le respect des dernières réglementations environnementales.

Comme précédemment, le site sera classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

L'ENQUÊTE PUBLIQUE

La demande d'autorisation a été soumise en décembre 2022.

Dans le cadre de l'enquête publique, les riverains pourront consulter la demande déposée et effectuer leurs remarques, soit de manière dématérialisée, soit en mairie. Fibre Excellence a également prévu d'aller à la rencontre des riverains pour présenter le projet et répondre à leurs questions. La commune de Grand-Couronne, sur laquelle est implanté le site, ainsi que les communes situées dans un rayon de 3 kilomètres, seront également consultées via leur conseil municipal. Les communes concernées sont Petit-Couronne, Val-de-la-Haye, Hautot-sur-Seine, Oissel, Grand-Quevilly et Sahurs.



CALENDRIER

L'avancée du projet est soumise à plusieurs facteurs extérieurs à l'industriel, tels que l'obtention d'autorisations administratives. Le calendrier ci-dessous est donc prospectif et soumis à évolution :

2024

Obtention des autorisations administratives & obtention des financements

2025-2026

Déclenchement des commandes des principaux équipements industriels nécessaires à la conversion
Travaux de conversion du site
Recrutement des collaborateurs

DÉBUT 2027

Début de la production industrielle



Société Nouvelle Darblay Production
1 rue de la Papeterie
76530 GRAND COURONNE